

Projet culturel en Pays de Pontivy

Pour la diversité des expressions et des pratiques culturelles du territoire

I . Présentation du Projet

1.1 – Rappel historique :

- En 2003/2004, la commission culture du conseil de développement part du constat que le Pays de Pontivy est doté d'une richesse culturelle importante mais celle-ci est illisible sur le territoire. De ce constat la commission culture du conseil de développement a entamé une réflexion sur « la place de la culture sur le Pays de Pontivy » et la possibilité de mettre en œuvre un projet culturel afin de mettre en réseau les acteurs culturels du territoire et permettre une meilleure lisibilité des initiatives culturelles existantes.

- Annonce d'une initiative **d'expérimentation culturelle par la Région Bretagne** à la Conférence des Villes de Bretagne du 19 septembre 2005 (Fougères). L'Etat soutient également cette opération.

9 pays sont choisis par la Région et l'Etat dont le Pays de Pontivy

- La Région, à travers sa nouvelle politique, souhaite placer la culture au cœur des contrats de pays : elle souhaite connaître les projets d'équipement à venir et engager la discussion sur une politique culturelle concertée localement. La préparation d'un projet culturel global demandera du temps et de la concertation locale.

- **L'Etat, via la DRAC** souhaite développer une approche d'aménagement du territoire en intervenant autrement que sur les villes centres.

- Un **diagnostic culturel du Pays de Pontivy** est établi. De ce diagnostic un projet culturel pour la diversité des expressions et des pratiques culturelles se définit ; l'idée d'une coordination technique pour la mise en œuvre du projet culturel sur le Pays de Pontivy s'impose.

- **2008 :**

- Le syndicat mixte du pays de Pontivy décide d'être le porteur du Projet culturel.

- Création de la commission mixte culture du syndicat mixte du pays de Pontivy : garant du projet culturel du pays

1.2 - Dimension culturelle :

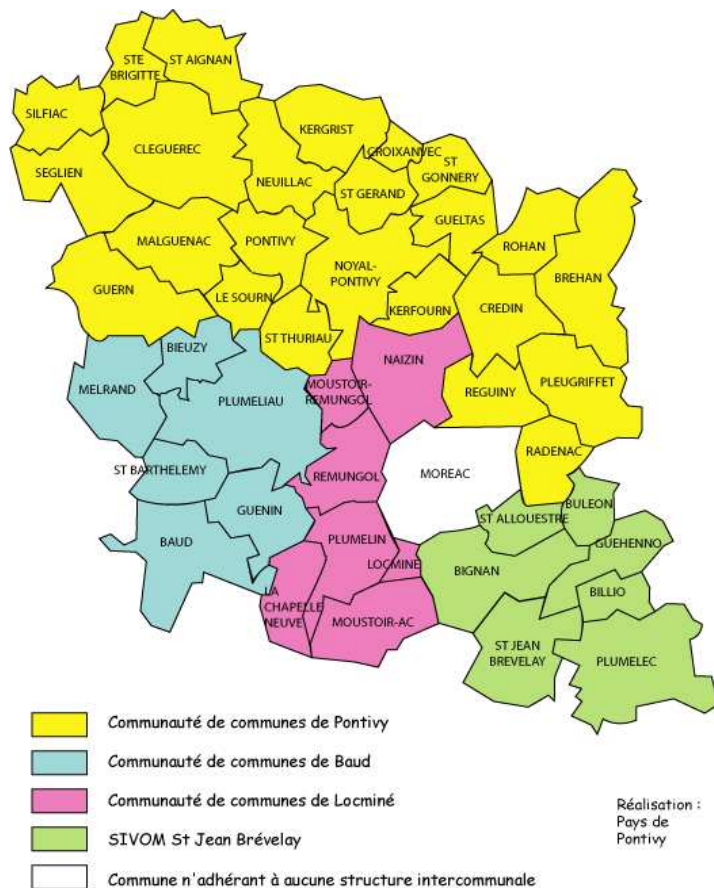
« Le Pays de Pontivy est doté d'une grande richesse culturelle et artistique, d'initiatives diversifiées, de personnes passionnantes, de nombreuses envies...

Coordonner et valoriser l'offre culturelle locale, c'est renforcer une dynamique le territoire » Parole d'acteur

Elaborer un projet culturel de territoire, cela signifie que les acteurs locaux :

- reconnaissent à la culture et aux cultures, un rôle central dans le développement du pays
- se mobilisent ensemble pour développer les différentes formes d'expressions et pratiques culturelles permettant à chacun d'y avoir accès.
- Considèrent que le plein épanouissement des cultures passe par une action conjointe des collectivités et de la société civile, et par la rencontre entre les cultures et entre les territoires.
- Reconnait la qualité artistique avec ses axes : de médiation, de diffusion, de création et d'accueil de résidence d'artistes.

1.3 – Localisation Géographique :



- Une dimension Pays

La mise en œuvre du Projet Culturel, projet pour la diversité des expressions et des pratiques culturelles

Rayonnera sur l'ensemble du Pays de Pontivy, soit **4 communautés de communes, 45 communes, plus de 82 000 habitants.**

Le Pays de Pontivy est un territoire rural à l'échelle humaine du centre Bretagne en Morbihan (56).

Depuis quelques années, le Pays de Pontivy est considéré comme un **pôle résidentiel en mouvement**, dans lequel les populations évoluent de façon significative (étudiants, seniors, résidents travaillant dans d'autres communes hors Pays, nouvelles populations : étrangère

1.4 – Intégration du Projet dans la stratégie de développement du territoire :

« La culture participe pleinement au développement local. La rendre plus lisible sur le pays de Pontivy c'est aussi contribuer à rendre notre territoire attractif et plus accueillant pour les populations nouvelles et venues d'ailleurs. »
Parole d'acteur

Le projet culturel, l'opportunité d'une plus-value pour notre territoire :

- Un vecteur renforçant la cohésion sociale et la coopération locale,
- Un socle pour inventer et faire vivre un « esprit Pays »
- Un support de création de richesses collectives (expressions culturelles, activités et emploi...),
- Un facteur d'attractivité du territoire
- Une ouverture sur le monde

1.5 – Objectif du projet culturel :

- Animer la démarche partenariale et intercommunale indispensable à la vie du projet,
- Coordonner la mise en œuvre des actions en faveur des parcours culturels des populations,
- Apporter un appui aux initiatives collectives allant dans le sens de la diversité des expressions et des pratiques culturelles,
- Valoriser les initiatives culturelles et artistiques existantes sur le territoire,
- Mettre en réseau les acteurs culturels,
- Contribuer à faire connaître le projet et à partager l'expérience avec d'autres territoires.

1.3 – Résultats attendus :

Les facteurs réussites de ce projet pourront se mesurer si on perçoit une certaine réactivité des élus, des acteurs culturels et des publics.

Répondre à une majorité d'actions témoins déclinées des orientations du projet culturel. 16 actions témoins ont été retenues, elles ne recouvrent pas l'ensemble des interventions culturelles locales, mais se concentrent sur les projets que les acteurs locaux ont identifiés prioritaires.

- Mise en cohérence de l'action culturelle à l'échelle du Pays de Pontivy
- Doter le partenariat local de moyens de diffusion et de développement du projet pour la diversité des expressions et des pratiques culturelles

II . Animation du Projet en 2009

2.1 – Quelques dates clefs :

- **En janvier 2009** : recrutement d'une chargée de mission dont les connaissances, aptitudes et compétences déclinent les champs suivants : diversité culturelle, développement local (système d'acteurs), techniques d'animation.
- **En janvier/Février 2009** : Définition des missions, du fonctionnement de la commission mixte culture.
- **En mars** : Adhésion à l'agenda 21 de la culture
- **Le 25 avril 2009** : Présentation officielle et Passation du projet culturel du Conseil de Développement au Syndicat mixte du Pays de Pontivy.
- **Avril/mai** : constitution d'un réseau d'élus référents culture
Création de groupes de travail au sein de la commission culture du conseil de développement
- **Juin/décembre** : accompagnement des porteurs de projets
- Site internet avec un portail culture proposant une base de données des acteurs culturels
- La définition d'un outil de communication à l'échelle pays : **le cri de l'ormeau en Pays de Pontivy**

2.2 – La commission Mixte Culture :

Courant 2009 : 6 réunions se sont tenues, avec une fréquentation régulière des membres.

a – Sa constitution :

La commission mixte culture est constituée de :

- 5 élus (représentant chaque communauté de communes constituant le Pays de Pontivy)
- 4 membres du conseil de développement.

- Françoise Ramel – Flageul (Présidente) – membre du bureau du syndicat mixte
- Gérard François (Baud communauté)
- Alain Jouan (Locminé communauté)
- Bruno Broussier (St Jean Communauté)
- Pierre Lepipec (Pontivy Communauté)
- Yves Marie Letexier (Président de la commission culture du conseil de développement)
- Cécile Goualle
- Béatrice Michaud
- Cathy Annic

. Sont invités à chaque réunion de la commission mixte culture:

- nos partenaires financeurs (DRAC, Région)

. Peuvent participer aux réunions sur invitation de la commission mixte culture, selon les sujets abordés :

- les rapporteurs des groupes de travail mis en place par la commission culture du conseil de développement
- des experts lors d'étude de dossiers sollicitant des compétences bien spécifiques dont n'est dotée la commission mixte culture.
- des porteurs de projet lors d'une présentation d'un dossier demandant plus de précision.

b – Ses missions :

- Etre Garant du projet culturel pour la diversité des expressions et des initiatives culturelles ;
- Vérifier la mise en œuvre du projet culturel sur le pays de Pontivy ;
- Traduire en acte les orientations proposées par les groupes de travail de la commission mixte culture ;
- Transmettre régulièrement les avancées du projet et les réflexions de la commission mixte culture aux élus du syndicat mixte et aux élus des communautés de communes.

- Donner un avis d'éligibilité d'un projet avant de le transmettre en comité de programmation LEADER, en comité du contrat de pays
 - Etre en relation avec les partenaires financeurs ;
 - Examiner les résultats de la réalisation des projets culturels, notamment des objectifs fixés, ainsi que l'évaluation ;
 - Evaluer régulièrement la pertinence du projet culturel sur le territoire et son évolution.
 - Représenter régulièrement la commission mixte culture lors des différentes rencontres, manifestations, initiatives culturelles proposées sur le territoire.
 - Respecter la philosophie de l'Agenda 21 de la culture auquel le Projet Culturel fait référence.
 - Participer à la dynamique Agenda 21 (colloques, rencontres, réflexion...) – Adhésion actée à ce mouvement.
- Dès la phase diagnostic du Projet Culturel, le Pays de Pontivy a souhaité que celui – ci prenne en compte la notion de « développement durable », pour répondre au mieux à cet enjeu, l'écriture du projet culturel s'est référée à l'agenda 21 de la culture.

c – Ses critères :

Afin d'acter un avis d'éligibilité d'un projet culturel, les membres de la commission mixte culture ont défini des critères correspondant à la philosophie du projet culturel. Ce procédé permet d'être cohérent et rigoureux quant aux missions actées pour mener à bien ce Projet culturel sur le territoire. (grille de lecture en annexe)

➤ . **LEADER // Contrat de Pays (enveloppe 3 Région) // engagement Pays**

1°/ Démarche collective :

- les projets favorisant un travail en réseau avec plusieurs partenaires
- Rayonnement sur deux intercommunalités
- Les projets doivent être portés par deux entités minimum (collectif d'associations, association+collectivité locale, collectivités locales) – En ce qui concerne les collectivités locales, priorité aux projets portés par deux communes.
- Association d'un collectif du territoire avec un acteur extérieur

2°/ Développement local :

- En cohérence avec le projet culturel du territoire
- Référence aux fiches actions du projet culturel du Pays
- Contribution à l'attractivité du territoire
- Lien avec le territoire, prise compte des spécificités locales

3°/ Développement durable – « agenda 21 de la culture »

- Démocratie participative
- Prise en compte des publics en marge de la société
- Favoriser les échanges intergénérationnels
- Respect de l'environnement

4°/ Expérimentation – innovation et création

- Soutien aux projets apportant une innovation dans la pratique ou l'offre culturelle
- Favoriser l'accueil de résidences
- Aborder la culture autrement

5°/ Accessibilité

- Prendre en compte la problématique transport
- Permettre d'accéder à une offre multiple, diversifiée et de proximité
- Faciliter la diffusion des richesses du territoire sur le pays
- proposer des axes de médiation, de formation et d'éducation artistique

2.3 – Le poste de chargée de mission culture :

Coordination/animation générale en lien avec le comité de pilotage

- relations et mise en réseau des/avec les acteurs culturels locaux
- animation des groupes de travail en relation avec l' élu référent culture
- coordination des demandes et projets culturels sur le pays
- Orienter les acteurs locaux vers des personnes ressources dans tous les domaines de la culture
- Aide technique aux structures intercommunales pour l'élaboration de certains dossiers

Conduite d'actions culturelles et partenariales

- montage d'opérations spécifiques et recherche de financement, suivi des actions culturelles
- être force de proposition pour de nouvelles actions
- Aide technique/ participation/parfois animation de groupes ou commissions culturelles (codcom, acteurs culturels, éducation)
- suivi des actions culturelles
- assurer la médiation artistique
- communication : mise à jour régulière du site internet, confection et tirage des tracts, d'affiches avec bandeaux, rédaction et envoi des rédactionnel de presse, relations avec les correspondants de presse et médias

Qualité artistique du projet culturel

- Visionnements. Rédaction fiches visionnements.
- *En charge d'accompagner l'accueil de résidences (perspective)*
- Relations et représentation avec et au sein des réseaux culturels locaux, départementaux, régionaux...
- *Proposition de formation : montage de projet, technique, accueil artiste, compréhension des différentes expressions artistiques...*
- *Organisation technique : accueil du public, accueil des artistes, organisation et rédaction des feuilles de route, vérification et suivis des contrats et fiches salaires, régie lumière des petites formes (à terme)*

Suivi et évaluation

- mise en place des outils de suivi et d'évaluation nécessaires
- organisation d'une conférence territoriale annuelle de suivi et d'avancement du *Projet culturel*

2.4 – Action, accompagnement menés courant 2009 :

a – Mobilisation, mise en réseau des acteurs culturels :

De cette mission, la chargée de mission doit animer et sensibiliser les élus via le syndicat mixte, (employeur), et mobiliser et animer la commission culture du conseil de développement. Afin que des échanges existent entre ces deux sphères, il a été décidé de constituer des groupes de travail où élus (ceux qui le souhaitent et élus référents culture), acteurs culturels ainsi que des personnes individuelles puissent échanger, proposer, débattre, définir des orientations pour le projet et surtout s'auto former entre acteurs souhaitant que la culture puisse être perçue comme un facteur important favorisant l'attractivité du territoire.

- L'assemblée générale du conseil de développement le 24 avril 2009.

Première présentation officielle et distribution de la parution. Passation entre le conseil de développement et le syndicat mixte. Ceux sont les politique eux même qui se sont engagé pour porter le projet culturel du territoire et embaucher un salarié.

- Passage dans les 4 conseils communautaires – présentation rapide du projet culturel pays

Les rencontres ont eu lieu de novembre 2008 à janvier 2009. Chaque rencontre a été l'occasion de réexpliquer le pays, les dispositifs contractuels et de dresser un état des projets communaux. 28 Communes.

Ces rencontres avec les maires ont été l'occasion de révéler plusieurs choses

- D'ordre général :

- méconnaissance générale du pays et de son rôle (attente de plus d'information, d'accompagnement)
- besoin des petites communes d'être accompagnées dans le montage de dossier de subvention
- envie des petites communes de se rassembler pour partager les difficultés de gestion et développer de la mutualisation, pas forcément au niveau de l'intercommunalité

- intérêt des réunions spécifiques pour les petites communes pour cibler leurs besoins en général – les inciter au travail en commun
- problématique souvent soulevée : la mutualisation d'emplois
- problématiques similaires soulevées par quelques communes : transports...

-D'ordre Culturel, Loisirs :

- 6 communes émettent l'idée de mutualiser des emplois d'animateurs socioculturels, et d'animateurs cybercommunes
- 1 commune parle de réfléchir sur une Association des festivals.
- 11 communes souhaitent faire des réaménagements de lieux culturels : bibliothèques, médiathèque, salles des fêtes, cybersites.

- Entretiens individuels : 100 personnes (élus/acteurs culturels)

Ces rencontres avec les élus ont été l'occasion de révéler plusieurs choses

- méconnaissance générale du pays et de son rôle (attente de plus d'information, d'accompagnement), du nombre de communes, de la délimitation géographique.
- méconnaissance de l'agenda 21 de la culture
- méconnaissance de la mise en œuvre du projet culturel Pays
- La culture n'est pas une priorité pour leur commune, mais que cela apporte « de l'animation ».
- Ne se sentent pas suffisamment sensibles au domaine culturel, mais souhaitent pourquoi pas, un accompagnement.
- Veulent voir concrètement ce que cela peut apporter.
- Les élus sont très sensibles au patrimoine, et souvent cherche une idée pour une mise en valeur de celui-ci. Dans la majorité des cas ceux-ci s'inspirent de « l'art dans les chapelles », et souhaitent que des expositions investissent les lieux patrimoniaux.
- Les élus ayant des salles polyvalentes souhaitent que des spectacles y viennent.
- De nombreux élus demandent à ce que les écoles puissent profiter d'éducation artistique.
- La mutualisation de l'emploi dans le secteur socioculturel est assez souvent soulignée.
- Le problème : ne pas susciter des demandes auprès de leurs associations locales pour qu'ils viennent solliciter des subventions aux mairies.

Ces rencontres avec les associations et acteurs culturels ont été l'occasion de révéler plusieurs choses :

- méconnaissance générale du pays et de son rôle (attente de plus d'informations, d'accompagnement), du nombre de communes, de la délimitation géographique.
- méconnaissance de l'agenda 21 de la culture
- méconnaissance de la mise en œuvre du projet culturel Pays
- méconnaissance de « tout ce qu'il se passe sur le territoire du pays »
- une demande forte d'information
- pouvoir bénéficier d'une communication commune sur le territoire : une plaquette, des pages spéciales dans les journaux
- Fédérer les festivals, les expressions artistiques
- Fédérer les écoles de musique ainsi que les associations proposant un éveil musical
- Mutualisation de l'emploi : dumistes, médiateurs, techniciens
- Création d'un parc de matériel
- Pouvoir avoir un répertoire de tous les acteurs locaux du territoire
- Se rencontrer et échanger entre acteurs locaux, surtout si même intérêt
- Etre accompagné dans la mise en place d'initiatives, de montage de projet, identifier les bons financeurs, aide à l'élaboration de dossiers de subvention
- Etre accompagné sur les territoires pour la réflexion et la mise en œuvre de politique culturelle. Faire travailler ensemble les élus et les acteurs culturels.
- Obtenir des subventions.
- Mettre en place des lieux de formation, de débats.
- Inventer une initiative à l'échelle Pays.
- Que le projet voit le jour, après autant de temps de diagnostic...sont septiques.

-Création d'un réseau d'élus référents culture :

Les élus trouvent intéressant de constituer ce réseau. Celui-ci permet de se sentir moins isolé, la culture n'étant pas suffisamment pris en compte lors des conseils municipaux.

- Le rôle des référents élus culture :
 - Transmission d'information
 - o Recenser toutes les initiatives culturelles existantes
 - o Les artistes
 - o Les associations
 - Leur participation pour ceux qui le souhaitent aux groupes de travail
 - Repérer les porteurs de projet et les diriger vers le service culture
 - Relais au sein du conseil municipal
 - Se tenir au courant les informations du pays
 - o Les comptes rendus de la mise en œuvre du projet
 - o Invitation à des instances de réflexion au sein du pays mais à l'extérieur...
 - Formuler des réflexions sur la culture :
 - o Organiser des journées Elus/culture pour sensibiliser les élus à l'importance de la culture sur un territoire.
 - o Organiser une programmation mutualisée de spectacles vivants sur les 4 communautés de communes.

- **La coordination du projet culturel du pays de Pontivy propose :**
 - o d'envoyer régulièrement les comptes rendus des différentes rencontres abordant l'évolution du Projet culturel.
 - o de diffuser les invitations et informations concernant les initiatives culturelles se déroulant sur le territoire
 - o de les solliciter lors de rencontres, de colloques ou autres abordant la problématique élus/culture
 - o d'animer le réseau des élus référents culture en les rassemblant au moins deux fois par an (fin septembre/octobre – mai/juin)
 - o d'accompagner des réflexions communes

-Mettre à l'ordre du jour très régulièrement la réflexion sur la culture au sein des instances décisionnelles du syndicat mixte.

Pratiquement à chaque ordre du jour du bureau ou du comité syndical, la présidente de la commission mixte culture fait un état des lieux des avancées des travaux des différentes commissions, groupes, réseau ou porteurs de projets afin d'informer les autres élus mais aussi de les former et de leur demander de se positionner politiquement sur le développement de ce projet culturel.

-Constitution des groupes de travail au sein de la commission culture du conseil de développement :

En 2009, 6 rencontres des groupes de travail se sont déroulées avec une fréquentation stable, entre 40 et 50 participants. Mais on peut dire que nous touchons plus 200 acteurs culturels puisque selon le lieu où nous organisons ces rencontres, il y a un turne over. Parmi ces participants on peut dire qu'un tiers sont des élus.

. Produire et partager des informations actualisées pour et au-delà du pays de Pontivy

Les objectifs :

- *Elaboration d'un plan de communication global*
- *Calendrier commun*
- *Site internet*
- *Création d'une identité*
- *Elaboration d'outils de communication (livrets, brochures, tracts....)*

Réalisations :

- *Site internet – proposition d'articulation pour la partie culturelle du site du Pays*
- *Elaboration d'un magazine culturel : le cri de l'ormeau en pays de Pontivy*
- *Constitution d'un comité de rédacteur pour la partie journalistique du cri de l'ormeau en pays de Pontivy*
- *Création d'une identité projet, désormais baptisé : Mil Tamm, (puzzle – milles morcios)*
- *Participation au week end de lancement du magazine culturel.*
-

. Mise en réseau des acteurs - Mutualiser et partager les ressources

Les objectifs :

- le renforcement de la connaissance mutuelle et des liens entre acteurs locaux
- la mise en réseaux des acteurs culturels
- l'ouverture vers les autres sites engagés dans la démarche de type « agenda 21 de la culture »
- La mutualisation – emploi et matériel
- Mise en réseau par l'action

Réalisations :

- *Identification des acteurs culturels*
- *Réalisation d'un document flyer pour inciter les acteurs à se faire répertorier.*
- *Création d'une base de données des acteurs sur le site internet*
- *Réflexion sur la mutualisation de matériel, emploi, service*
- *Elaboration d'une enquête*
- *Mise en réseau des acteurs par de l'action : » mise en réseau des chorales », « mémoire du pays en carte postale », « Pondi parade », « mutualisation d'une programmation de spectacles vivants tout public sur le Pays »*

. Organiser un temps fort à l'échelle Pays

Les objectifs :

- permettre la promotion des pratiques culturelles,
- créer une instance de débat, de réflexion, d'échange, de rencontre,
- relater des expériences menées sur d'autres territoires,
- Promouvoir le projet culturel auprès de la population

Réalisations :

- *Définir une action communes pour s'adresser à la population*
- *Définir des temps d'évaluation avec des échanges avec des expériences extérieures...*
- *Travailler sur le lancement du cri de l'ormeau en Pays de Pontivy.*

b – accompagnement des porteurs de projets ou acteurs culturels du territoire.

- Définition de nouveaux projets
- Orienter les acteurs culturels vers des personnes ou structures ressources (adec 56, ADDAV56, Drac, Sacem...)
- Apport de compétences dans le domaine organisationnel de manifestations et initiatives culturelles : sécurité, administratif (création d'outils de communications : dossier et revue de presse, la qualité des affiches et flyers, élaboration d'un fichier presse..., élaboration de plan de financement...)

- Projet porté par Musique à corps et à chœur : « mise en réseau des chorales du pays de Pontivy »

Dans le cadre du projet culturel Mil Tamm, la chorale « Musique à Corps et à Chœur » a sollicité le Pays de Pontivy afin de l'accompagner sur la mise en œuvre d'un projet valorisant la pratique chorale du territoire.

MCC souhaite faire se rencontrer le plus grand nombre de chorales du pays de Pontivy(*) et d'impulser un travail en commun afin de partager leur passion du chant.

Les chorales sont nombreuses sur notre territoire – chorales paroissiales, associatives, école de musique...et autres.)

Pourquoi ne pas se rencontrer et se produire sur chaque secteur (communauté de communes).

L'objectif : Faire chanter ensemble les adultes, structurer un réseau pour de multiples échanges (techniques, compétences, problèmes communs rencontrés...) et surtout, **créer un lien durable entre tous ces amoureux du chant et du chant choral** sur les communautés de communes.

Projet qui a suscité l'intérêt général de la commission mixte culture. Projet issu des groupes de travail de la commission culture du conseil de développement dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel du Pays de Pontivy.

- Projet porté par l'association du Cartopole : « mémoire du pays en carte postale »

Créer, en plus du fonds réel (constitué par les fonds du Conservatoire et ceux des bibliothèques partenaires), un fonds « virtuel » avec des cartes, non plus détenues par des institutions, mais par des collectionneurs ou des particuliers sur chacune des communes du pays, faisant connaître des documents ignorés et favorisant ainsi le travail en réseau.

*Faire connaître ce projet culturel de réseau par une exposition itinérante qui circulera gratuitement sur les communes du Pays. L'exposition aura 2 volets : un sur la valorisation des cartes postales entrées dans ce fonds virtuel et un autre sur le travail en réseau des acteurs autour de ce projet culturel de Pays (une sorte de **making of** sur la réalisation de ce projet).*

Projet portant sur l'axe patrimoine. Projet ayant un sens dans le cadre de la transmission de la mémoire sur notre territoire. Projet valorisant, reconnaissant un savoir faire culturel du territoire. Partenariat apprécié avec les médiathèques. L'ébauche de ce projet a été présentée en soirée de travail de la commission culture du conseil de développement le et a reçu un accueil favorable de la part des acteurs culturels.

- Le magazine du cri de l'ormeau en Pays de Pontivy

- Lisibilité et coordination des manifestations et initiatives culturelles se déroulant sur le pays de Pontivy
- Identifier l'ensemble des pratiques, initiatives et parcours culturels sur le pays
- Faciliter les acteurs culturels à se faire connaître, à se connaître entre eux et à faire connaître leurs actions au-delà de leur commune
- Guider les habitants et les acteurs de la vie locale dans la recherche d'informations culturelles.
- Doter le pays d'un outil permettant aux acteurs et amateurs de la vie culturelle de générer et partager de l'information.
- Afficher clairement « une dynamique culturelle » comme « volonté » politique du Pays de Pontivy
- Participer à l'attractivité du territoire.

- Projet porté par l'association FALSAB : « C'hoarioù Breizh » - « 80 ans de FALSAB »

- Ponctuer 80 années d'investissement dans le domaine des jeux et sports traditionnels de Bretagne en apportant de la visibilité aux acteurs de la FALSAB et à la confédération
- Réaliser cette manifestation en centre Bretagne pour mettre en avant les territoires ruraux, leurs cultures et plus largement la culture bretonne ludique ; participer à l'activité culturelle du centre Bretagne à travers le Pays de Pontivy ; Positionner la ville de Pontivy à l'échelon régional

La commission mixte culture a donné un avis défavorable, puisque ce n'est pas le rôle du projet de participer financièrement à un anniversaire d'association.

- LVT : l'art au développement durable

L'originalité du projet repose sur une approche pédagogique du développement durable par l'art à travers les œuvres du peintre Lucien Pouédras, qui a décidé de nouer des liens privilégiés avec l'écovillage LVT « le domaine de Crénihuel ».

Nos atouts : notre territoire et notre environnement d'hier et d'aujourd'hui

Sur ce territoire, le passé est encore présent, la ruralité préservée nous offre encore de nombreux repères, qui seront utilisés, mémorisés et complétés par un descriptif imagé et les textes relatifs aux œuvres de Monsieur Pouédras "la peinture comme tremplin dans l'histoire".

Projet validé par la commission mixte culture après plusieurs aller retour

- L'art dans les chapelles : réhabilitation des maisons éclusières : résidences d'artistes.

- intensifier la présence artistique dans le territoire. renforcer les actions de médiation en direction de la population, à travers le vecteur que peut constituer un patrimoine de proximité
- contribuer et s'inscrire ainsi pleinement dans le projet Mil Tamm, en répondant à ses objectifs d'ouverture à la population et de transversalité entre les différentes dimensions – culturelles, touristiques et patrimoniales – du Pays mais aussi d'ancrage territorial et de pérennité de l'action culturelle.
- valoriser l'identité patrimoniale et paysagère remarquable du territoire constituée notamment par les canaux
- favoriser un meilleur maillage touristique du Pays et renforcer son attractivité à travers une offre valorisant la Bretagne intérieure, les canaux constituant une colonne vertébrale stratégique et les maisons éclusières des éléments structurants aujourd'hui inusités qui seront réhabilités de façon contemporaine
- contribuer au développement durable à travers le respect des normes HQE, s'inscrivant complètement dans une logique de développement durable et contribuer à des itinéraires praticables à partir de circulations douces

- La claise des arts : vers la création d'une artothèque – St Jean communauté

Forte d'expériences arts plastiques sur le territoire, et de l'offre existante dans ce domaine, l'association Art et renaissance a proposé à la Communauté de Communes de s'engager sur la valorisation et le développement de l'action culturelle concernant l'expression artistique des arts Plastiques.

Afin de mettre en œuvre un projet structurant et de qualité à l'échelle du territoire, des partenariats se voient nécessaires et se mettront en place. Il est important de pouvoir s'appuyer sur des professionnels ancrés sur le Pays et des compétences reconnues dans cette esthétique (Art et Renaissance, Couleur de Bretagne, Art dans les chapelles, Pinceau Plum', atelier de la gare...).

A travers ces initiatives, Saint-Jean Communauté souhaite afficher sa volonté politique quant à la place qu'elle réserve à la culture sur son territoire.

Ancrer une politique culturelle sur du long terme et développer différentes orientations : diffusion, création, action culturelle, répond à la demande des acteurs et élus.

Objectif :

- . Valoriser une pratique artistique présente sur le territoire
- . Ancrer un projet de cette ambition sur du long terme
- . Proposer à la population une manifestation de qualité, de convivialité et d'ouverture
- . Faire que le manoir de LEMAY soit mieux identifié comme galerie avec pour quoi pas l'objectif d'en faire un lieu de résidence d'artistes.
- . Valoriser les artistes (amateurs et professionnels) du territoire
- . Valoriser un lieu galerie : Manoir de LEMAY
- . Faire travailler toutes les communes sur ce projet
- . Démocratiser l'accès à cette expression
- . Associer le milieu scolaire et offrir une ouverture artistique aux élèves.
- . Acquérir des œuvres par la communauté de communes dans l'optique de créer un artothèque
- . **Créer une artothèque sur le territoire**
- . Toucher un large public
- . Impulser à travers cette action une habitude et proposition culturelle en direction de la population

c – Accompagnement des communautés de communes sur la réflexion culture

- 1% artistique à développer dans le cadre du contrat de pays (St Jean communauté)
- Compétence culture
- Utilisation de nouveaux équipements, quel projet artistique développer ? Les élus de Locminé communauté ont sollicité la chargée de mission pour les accompagner dans cette réflexion. Première proposition : rencontrer des équipes artistiques proposant à une population une offre culturelle pertinente et reconnue. 11 élus se sont déplacés pour rencontrer dans un premier temps les professionnels de l'Espace Athéna.

d – Relations extérieures.

L'intégration dans des réseaux culturels existants sur le département, la région, le national, européens pour faire connaître l'initiative du Pays de Pontivy, échanger, participer sur la réflexion générale de la culture sur le territoire national

- ADDAV56
- Médiathèque départementale
- Bretagne en scènes
- Spectacle vivant en Bretagne
- Réseaux de diffusion (très tôt théâtre, méliscènes - espace Athéna,
- Réseaux des chargées de mission culture de Pays
- Agenda 21 de la culture,
- Réseau agenda 21 de la culture en France

e – Relations avec les financeurs.

- DRAC : confirmation du soutien financier – Missions soutenues par La DRAC : la mutualisation des acteurs culturels, d'inciter la concertation entre les acteurs culturels et les communautés de communes – le pays sera informé et consulté des demandes faites par les acteurs culturels auprès de la DRAC – La DRAC peut intervenir à côté du projet sur la création et l'éducation artistique.
- Région - secteur contrat de pays et culture

- Département
- Autres

2.5 – Perspectives 2010 :

Actions :

- **Accompagnement des porteurs de projet**
- **Accompagner les communautés communes**
- **Définir l'identité de Mil Tamm, (logo, outils de communication, politique globale de communication)**
- **Créer des panneaux, des modules annonçant les évènements culturels sur les communautés de communes**
- **Mettre en œuvre une programmation mutualisée sur les différentes communautés de communes.**
- **Réfléchir et mise en place de résidences nomades pour 2011.**
- **Entamer une réflexion sur les modes d'évaluation en vue de la première phase de l'expérimentation en 2012**
- **Poursuivre l'accompagnement de la mise en réseau des chorales du territoire et de d'autres acteurs : médiathèques/bibliothèque, musiciens...**
- **Travailler sur une éventuelle convention avec le conseil général.**

